

L'Association

L'Association Croix Marine a vocation d'apporter son soutien et d'améliorer la qualité de vie des personnes en souffrance psychique ou psychologique dans le but de favoriser leur insertion sociale et de lutter contre leur isolement.

Cet accompagnement et les activités sont proposés en complémentarité des services déjà existants.

La Résidence Accueil

La Résidence Accueil s'inscrit dans le champ du logement de droit commun, sans limitation de durée, offrant un cadre de vie semi-collectif, valorisant la convivialité et l'intégration dans la Cité.

Elle permet aux personnes stabilisées dans leur maladie, d'accéder à un logement autonome.

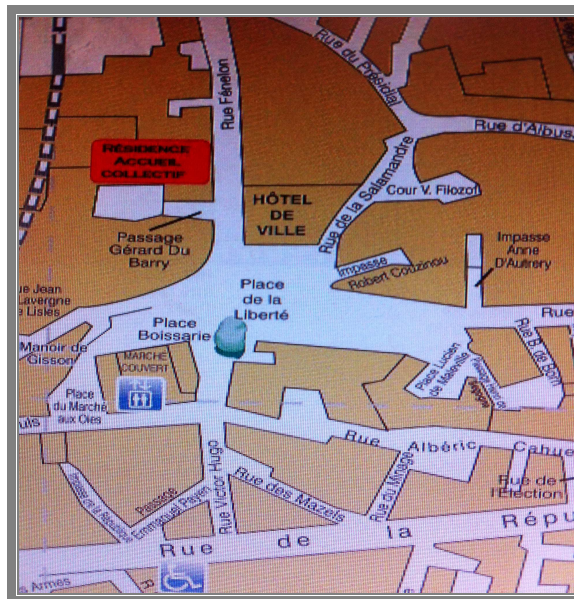
Les résidents bénéficient du soutien des hôtes (Travailleur social et Agent technique). Des visites régulières sont effectuées au sein des logements. Des activités sont proposées afin de rythmer le quotidien et rompre la solitude.

L'accueil proposé :

- Un lieu dit collectif : cuisine, salle d'activités, salle de détente, bureau des hôtes.
 - Des logements meublés, du studio au F2, à proximité du local collectif.
- Capacité d'accueil : 15 places.



RESIDENCE ACCUEIL SARLAT



Résidence Accueil Croix Marine Sarlat

4, Passage Gérard du Barry

24200 SARLAT-LA-CANÉDA

Tél : 05.53.59.13.69

Portable : 06.43.75.33.65

Email : residence.sarlat@croixmarine24.fr

CONTACT :

Président : M^r Jean-Philippe LAVAL

Directrice Croix Marine: M^{lle} Laetitia DROUET

Travailleur social Hôte Résidence : M^{lle} Elodie FOURCHE

Agent technique Hôte Résidence : M^r Pascal GRAMMONT



RESIDENCE ACCUEIL SARLAT

**DES
LOGEMENTS INDEPENDANTS
POUR
UNE VIE PRIVEE ET AUTONOME**

Association Départementale d'Aide à la Santé
Mentale

CROIX MARINE

76, rue Paul Bert 24000 PERIGUEUX

Tél : 05.53.53.13.69

Email : association@croixmarine24.fr

Site Web : www.croixmarine24.fr

Les critères d'admission

La Résidence Accueil s'adresse à des personnes majeures:

- Fragilisées par des troubles psychiques ou psychologiques liés à une pathologie mentale,
- Stabilisées pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collectives,
- Suffisamment autonomes pour accéder à un logement individuel, avec un accompagnement social et de soins,
- A faible niveau de revenus,
- Célibataire, en couple ou en famille.

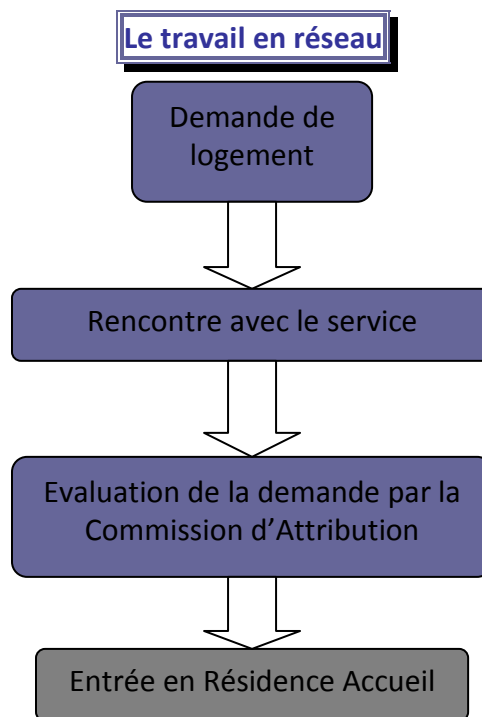
Candidatures

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'Association (www.croixmarine24.fr) ou à retirer à la résidence.

Le dossier complet est à envoyer au siège de l'Association Croix Marine à Périgueux **avant le 15 du mois**.

Une rencontre entre le candidat et le couple d'hôte sera programmée avant le passage de la demande en commission d'attribution qui a lieu 1 fois par mois.

Le travail en réseau



Le projet social

Accueillir en logements intégrés dans la cité, des personnes souffrant de troubles psychiques en situation de précarité et/ou d'exclusion.

Accompagner le résident dans son projet d'insertion par le logement, **soutenir, conseiller, mettre en relation** et **aider à faire**, telles sont les missions des hôtes de la Résidence Accueil.

Les hôtes **mettent en lien** les relais nécessaires pour assurer un suivi médical, psychologique et social.

Les règles de vie

Comme dans tous logements de droit commun, le résident est seul responsable de son logement. Un état des lieux d'entrée et de sortie sont effectués et une caution de 200€ est demandée.

De plus, il a comme repères les exigences contractuelles inscrites dans :

- Le contrat de sous-location,
- Le règlement intérieur.

Il est demandé lors de l'entrée, de fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile.

